

### LES «SÉANCES D'ANIMATION»

L'utilisation d'une démarche participative pour définir le système de micro-assurance santé permet:

1. De poursuivre le processus d'information/éducation/communication initié depuis la phase de préparation de l'étude de faisabilité et consistant dans le cas précis à:
  - restituer les informations issues de la collecte des données et utilisées pour appuyer les choix relatifs à la définition du système;
  - consulter les différentes parties prenantes du futur système – la population cible et les prestataires de soins principalement – en recueillant leurs points de vue;
  - accompagner les acteurs dans la réflexion autour de la définition progressive du système;
  - transmettre des notions relatives au fonctionnement de l'assurance.
2. D'impliquer les différents acteurs dans la définition, et plus tard dans la mise en place du système, ce qui favorisera le bon fonctionnement et développement de ce dernier.

Pour des conseils sur la conduite des séances d'animation consulter:

► **4.0 – Les séances d'animation**, tome 2, chapitre 4, page 120.